

3^e

Propose par Louis Saindon secondé par
François Debaujé, Jeremi Bairin que François
Orban soit nommé inspecteur de sauvetage en
remplacement de Joseph Brisson.

4^e

Propose par Jeremi Bairin secondé par François
Lacroix que J. A. Biganese M.D. soit engagé
secrétaire-trésorier au prix de \$50.00, cinqante
piastres pour un an.

Adopté sans division

5^e

Propose par Jeremi Bairin secondé par Louis
Saindon que la séance soit levée.

Adopté sans division

Octave Varetz Pro. Maire
J. A. Biganese M.D. Lect. trs.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

15 Juin. 1891

A une session spéciale du conseil municipal
du Canton Joly convoquée par J. A. Biganese
secrétaire-trésorier et tenue à la salle ordinaire
des séances, jeudi le quinzième juillet du mois
de juillet mil huit cent quatre-vingt-une
conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec, à laquelle
sont présents : M. M. les conseillers Adolphe
Provost, Calixte Lampeau, François Lacroix,
Jeremi Bairin, Clémire Milly-Jaure formant
le quorum du conseil; les autres conseillers
M. M. Léon Godard, Louis Saindon ayant apporté
la vérification, reçu avis de la convocation de cette
session.

Est ordonné et statué par resolution du conseil comme
suit :

- I Propose par Jérémie Boivin secondé par Laliberté-Camppeau que Adolphe Prost soit nommé ~~pro~~^{élect} president
adoptée unanimement
- II Propose par M. Laliberté Camppeau secondé par M. Etienne Millyours que M. Henry Godard soit nommé maire
adoptée unanimement
- III Propose par Jérémie Boivin secondé par Laliberté Camppeau que Adolphe Prost soit nommé pro-Maire en l'absence du Maire.
adoptée unanimement
- IV Propose par M. Jérémie Boivin secondé par M. François Lacroix que M. Pierre Marinier soit accepté comme caissier du secrétaire-trésorier au montant de deux cent piastres.
adopté unanimement
- V Propose par M. Laliberté Camppeau secondé par M. Jérémie Boivin qu'il soit passé un règlement qu'à l'assurer les séances du conseil seront tenues à la résidence du secrétaire-trésorier J.A. Biganesse.
Adopté unanimement
- VI Propose par M. François Lacroix secondé par M. Laliberté Camppeau que la somme de cinquante centimes soit accordé à Dame J.A. Biganesse qui fournit le local pour les séances du Conseil
Adopté unanimement.
- VII Propose par M. Etienne Millyours secondé par M. François Lacroix que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire enlever la neige sur le pont de la chute et que le montant dépensé pour cette ouvrage soit payé par le conseil.
Adopté unanimement.

VIII

Proposé par M. Caliste Campau secondé par M. Jérémie Bainin que il soit accordé la somme de cinq mille dollars pour tant avis spéciale fait par le Secrétaire Trésorier.

Adopté unanimement.

IX

Proposé par M. Jérémie Bainin secondé par M. Caliste Campau que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer tant exemple approuvé par le conseil.

Adopté unanimement.

X

Proposé par M. Jérémie Bainin secondé par M. Olivier Millijoux que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à emprunter une somme de six mille dollars et que le Prof. Maire M. Raphae Proart soit autorisé à signer un billet pour le recouvrement qui sera escompté à la Banque du Peuple, à quatre mois.

Adopté unanimement.

XI

Proposé par M. Jérémie Bainin secondé par M. François Lacroix que nous ayons offert avec la plus profonde douleur la mort du B²⁰ Mr. Ant. Labelle, député Ministre de la colonisation et devancé après de la colonie vain et pris de faire les éloge Nobles en cette paroisse.

Adopté unanimement.

XII

Proposé par M. Olivier Millijoux secondé par M. Caliste Campau que les membres du dit conseil présentent leurs condolances à la mère affligée du rév. défunt.

Adopté unanimement.

XIII

Proposé par M. Jérémie Bainin secondé par M. Olivier Millijoux que ces résolutions soient transmises aux différents journaux de la paroisse qui sont priés de reproduire ces résolutions.

Adopté unanimement.

J. P. Bignan Sec. Trés.

Pro. Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

3 Mars 1891

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenué à la salle ordinaire des séances le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-vingt-sept conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. les conseillers A. Prost, L. Landry, J. Bérard, C. Campau, E. Millymore, formant le quorum.

Il est statué et résolu par résolution du Conseil comme suit :

I

Proposé par M. Jérémie Bairin secondé par M. L. Landry que M. Étienne Millymore soit nommé pro. Maire.

Adopté unanimement

II

Proposé par M. Jérémie Bairin secondé par M. A. Prost que la somme de cinq dollars soit payée pour brûlage fait sur une marche non verbalisée dans le rang H du Canton Joly.

Adopté unanimement

III

Proposé par M. C. Campau secondé par M. L. Landry que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. Bérard
Sect: trs.

Pro. Maire

Province de Québec,
Municipalité du canton Joly

À une session générale du conseil municipal
du canton Joly tenue à la salle ordinaire des
sessions le troisième jour de Mars mil huit-
cent quatre-vingt-ouze conformément aux

Municipal dispositions du code de la Province de Québec,
~~et à l'ordre du jour~~ à laquelle sont présents M. M. le conseiller
E. G. Maire F. Lacroix; L. Saindon; E. Millyjaire; E. Godard
formant le quorum sans le président de
M. le Maire Emery Godard.

Yut statué et résolu par resolution comme
suit:

I Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. L.
Saindon que le secrétaire-trésorier écrive au
procureur du royaume qu'il passe la somme
de \$84 que la dite-municipalité doit au gouverneur
de la Province.

Adopté unanimement.

II Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. E.
Millyjaire qu'il soit nommé inspecteur de
voie M. M. Théodore Belisle; M. St. Pierre;
Israël Belanger; P. Pantel; Alph. Belanger;
J. Gagnon;
Inspecteur agraire - Aug. Langlois; M. Belisle;
Gardien d'enclôtures - Alph. Prost.

Adopté unanimement

III Proposé par M. E. Millyjaire secondé par
M. F. Lacroix que la séance soit levée.

Adopté unanimement

E. Godard Maire

J. Seguin MM
secrétaire

un mot bon en marge

~~et à l'ordre du jour~~

E. G. Maire

Province de Quebec
Municipalité du Canton Joly

4 Mai 1891

A une session du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des conseils sessions, le quatrième jour de Mai mil huit cent quatre vingt et unz conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents M. M. les conseillers Emery Godard; Frémie Boivin; Théophile Lampeau; Adolphe Provost; Vénier Milliaire formant le quorum sous la présidence de M. le Maire Emery Godard. Il est statué par règlements du Conseil comme suit:

I

Proposé par Frémie Boivin secondé par Vénier Milliaire qu'il soit passé un règlement comme suit:

1^o Qu'il soit accordé à M. Adolphe Provost marchand le permis de construire un aqueduc sans ôter le pressis, de passer des tuyaux pour l'approvisionnement d'eau dans les limites de la Municipalité en partie dans le village, sans ôter le privilège à qui que ce soit de s'approvisionner d'eau soit par aqueduc, soit par puit chacun pour lui personnellement.

2^o Le dit propriétaire de l'aqueduc sera exempt de taxes durant six ans.

3^o L'aqueduc devra être en opération et approvisionné d'eau toutes personnes qui de ici cette date à + du village J. B. M. le 1^{er} Mai 1891 vingt-quatre mois.

E. J. - Maire

4^o Le propriétaire de l'aqueduc comme compensation pour l'eau sera payer à chaque propriétaire de maisons privées la somme de cinq piastres (\$5.00) et pour les hôtes au mètres de pension la somme de dix piastres (\$12.00)

pour une année.

5^e Ce règlement demeurera en force deux ans de la date de son entrée en vigueur.

Adopté unanimement

II Proposé par Adolphe Provost - secondé par Charles Lampeau que la séance soit levée.

deux mots bous en marge Adopté unanimement - un mot bous en marge, trois mots nuls.

J. B. Sizancsac. M. P. Sect. Trés. 8^e gadrd Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

20 juillet 1891

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions le vingtième jour de juillet mil huit-vingt quatre conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. M. le Conseiller Emery Godard; Jérémie Boivin; L. Melijans; Louis Saindon; A. Provost; F. Lacraix formant le quorum sous la présidence de M. le Maire L. Godard après avis du représentant des autres conseillers.

Il est statué et résolu par résolution du conseil comme suit:

I Proposé par F. Lacraix secondé par L. Saindon que Félix Chalifoux soit nommé inspecteur en remplacement de Théodore Belisle.

Adopté unanimement.

II Proposé par Jérémie Boivin secondé par A. Provost qu'il soit payé à H. Giroula ex Secrétaire trésorier pour salaire la somme de quarante quatre piastres, et que le Maire soit autorisé à signer un billet pour le montant sus-dit.

III

adoption unanimement
Proposé par C. Millymore secondé par A.
Provost que le rôle d'évaluation soit révisé
et amendé selon la loi.

Rang A N° 1 Wildon Ruben \$150.00; N° 4
Cleophas Lacroix \$125.00; N° 9 Désirée Belisle
\$150.00; N° 22 Adolphe Provost \$100.00; N°
23, 24 Félix Chalifoux \$350.00; N° 27 A. Provost
\$800.00

Rang B — N° 1, 2, 3, Joseph Valiquet \$950.00;
N° 8 Louis Marion \$400.00; N° 10 Eugène Marion
\$225.00; N° 11 Marceline Belisle \$300.00;
N° 12 reurs J. B. Goliocur \$200.00; N° 15 Calixte
Campau \$400.00 Félix Filiault emplacement \$200.00
Rang D. — N° 1 A. Provost \$75.00;

Rang E. — N° 39 Charles Belanger \$200.00; N° 40
F. Valiquet \$200.00;

Rang C. — N° 5 Ernest Bernaud ~~N° 6~~ \$400.00

Rang I. — N° 33 Augustin Langlois \$250.00;
Jérémie Boivin N° 36 1/2, 37 \$200

Rang H. — N° 40 F. Valiquet \$575;

Rang G. — N° 18 A. Provost \$300.00

Adopté unanimement.

IV

Proposé par C. Millymore secondé par
A. Lacroix que la siéner soit levée.

Adopté unanimement
8 octobre Maire

J. Bégin
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cantan Joly

5 Octobre 1891 A une session générale du Conseil municipal du Cantan Joly tenué à la salle ordinaire des sessions, le cinquième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-onze conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. les conseillers Léonie Godard, G. Lacroix, Jérémie Bairin, Laliberté Lampeau, Adolphe Prost, L. Laindon; C. Mellyanne formant le quorum sans la présence de M. le Maire L. Godard. Il est statué et résolu par resolution communautaire:

I Proféré par M. C. Mellyanne secondé par M. G. Laindon que M. Maire S. Pierre est accepté comme cauchier du secrétaire-morateur G. A. Biganese.

Adopté unanimement

II Proféré par M. Laliberté-Lampeau secondé par M. J. Bairin que la somme de trois piastres (83.00) soit payé à M. Armand Belanger et la somme de deux piastres (82.00) soit payé à M. L. Laindon pour travaux faits au chemin de la Montagne.

Adopté unanimement

III Proféré par M. J. Bairin secondé par M. F. Lacroix que il soit fait un procès verbal verbalisant tous les chemins de la dite municipalité.

Adopté unanimement.

Proféré par M. J. Bairin secondé par M. F. Lacroix que G. A. Biganese soit nommé surveillant spécial pour verbaliser les routes, les chemins de bâche, les ponts situés dans les rangs H. I. C. G. du Cantan Joly et qu'il soit accordé au dit surveillant la somme de vingt-cinq piastres pour

faire le dit-procès verbal.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. L. Milliaire secondé par
R. Lacroix que il soit fait des arrêts sur lequel
il sera dit: "Déposé par le conseil de passer sur
ce fait."

Adopté unanimement.

V

Proposé par J. Boivin secondé par M. A. Provost
que la somme de \$10.00 soit payé au conseil de l'arrête.

Adopté unanimement.

J. Bignonnesse 
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joby.

2 Nov. 1891

À une session générale du Conseil Municipal du
Canton Joby tenue à la salle ordinaire des sessions
le deuxième jour de Novembre mil huit cent
quarante neuf ayant conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec à laquelle
sont présents M. M. R. Lacroix, L. Milliaire, L.
Lamondair non formant pas le quorum; alors
Proposé par M. L. Milliaire secondé par M.
L. Lamondair que le conseil soit adjourné au
troisième jour de Novembre prochain.

J. Bignonnesse 
Secrétaire

Province de Quebec

7 Dec. 1891

Municipalité du Canton poly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton poly tenue à la salle ordinaire des sessions le deux septième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-ouze conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents M. M. Louis Saindon, Jérôme Boivin, François Lacroix, Étienne Millyours formant le quorum sous la présidence de M. le pro. Maire E. Millyours Il est statué et résolu par résolution du Conseil M. A. Provost prend son siège après élection ouverte
Proposé par M. Étienne Millyours secondé par M. Louis Saindon que M. Étienne Millyours soit nommé pro. Maire

I

Adopté unanimement

Proposé par Louis Saindon secondé par Jérôme Boivin secondé par que M. François David soit nommé conseiller en remplacement de M. Calixte Lampeau.

Adopté unanimement

Proposé par A. Provost secondé par Louis Saindon que le compte présenté par Joseph Lagnau inspecteur soit accepté; au montant de huit piastres et cinquante un cent. Ces deux être payé par le conseil. Le conseil ~~l'admet~~ Adopté unanimement.

Proposé par J. Boivin secondé par M. Louis Saindon qui il soit signé un billet de vingt quatre piastres à trois mois avec intérêt de huit pour cent; pour payer un billet consenti par à H. Giroux, ex-secretaire trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par Jérémie Boivin secondé par
François Lacroix que il soit passé un
règlement à l'effet de prélever sur tous biens
possédés des contribuables la somme de cent-
cinq-vingt piastres pour payer les dettes de la
Municipalité; Salaire du Secrétaire, trésorier, dépôts
sur chemin, etc. fanto etc. Conseil de Comité etc.

Adopté unanimement.

Après lecture faits ont signé

Jérémie Boivin
Secrétaire

Étienne Mallet
Pro. Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

À une assemblée publique des contribuables de
la Municipalité du Canton Joly tenue en la salle
ordinaire des sessions, le quinzième jour du mois
de Janvier mil huit cent quatre vingt dix à
six heures de l'après midi, conformément au
Code Municipal de la Province de Québec.

- 1^{er}
Proposé par M. Jérémie Boivin cultivateur du
Canton Joly secondé par M. Charles Martin cultivateur
du Canton Joly que M. Charles Martin
cultivateur du Canton Joly soit du conseiller
pour la dite municipalité en remplacement
de M. J. Boivin.
- 2^o
Proposé par M. Emery Godard cultivateur
du Canton Joly secondé par M. Jérémie Boivin
cultivateur du Canton Joly que M. Octave Nault
cultivateur du Canton Joly soit du conseiller
en remplacement de M. Adolphe Prasart.
- 3^o
Proposé par M. Napoléon Nault batteur du Canton
Joly secondé par M. Charles Martin cultivateur
du Canton Joly que M. Emery Godard soit du
conseiller en remplacement de lui-même.